



Suivi du PPR

Dessiné par Mlle. Xaës Florence et M. Demirdjian Jean-Luc
Bureau d'études RTM - 06

Fond Cadastral : DDE 2005
RTM-06 2005 : pour les données

Pas de Fenêtre

Légende

Périmètre réglementé du PPR

Dispositions spécifiques du règlement

	Zone rouge	<ul style="list-style-type: none"> R Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres uniquement R* Aléas de glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines et/ou ravinement
	Zone bleue	<ul style="list-style-type: none"> Eb Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres G et G* Aléa de glissement de terrain E Aléas d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines R Aléa de ravinement

2.1a

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE VALDEBLORE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Mouvements de terrains

PLAN DE ZONAGE

Partie Est

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Général*
Benoît BROCARD

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : 21 Août 2003

ENQUETE DU : 24 Avril 2007 au 1 Juin 2007

APPROBATION DU PPR : 12 MARS 2008

Direction Départementale de l'Équipement
Service Aménagement Environnement
et
Transport
Alpes - Maritimes